



**PROCES VERBAL REUNION COMITE DIRECTEUR,  
VISIO, LE 24 NOVEMBRE 2025  
(Approuvé par le CD du 16 février 2026)**

**Étaient présents** : Monsieur Damien CABRERA, Madame Catherine DEFOLIGNY, Monsieur Thierry DORBE, Madame Christel GAVEN-MARY, Monsieur Jean-Marie GROSSELLE, Monsieur Benoit GUBERT, Monsieur Christophe IMPERATORE, Maître Frédéric MOLINA, Monsieur André PIATKO, Monsieur Bruno SERVIGNAT, Madame Marianne WEIBEL ;

**Était excusé** : Maître Allan PENNACCHIETTI, représenté par Madame GAVEN-MARY ;

**Étaient absents** : Madame Aurélie CHAMAYOU, Maître Haïfa JABRI, Monsieur Pierre VITALI ;

**Invitée présente** : Maître Donatella GUERCIA CTF Région Sud ;

**Invité excusé** : Maître Lionel PLUMENAIL.

Début de la réunion à 18h30

### **ORDRE DU JOUR**

- POINT 1 : Mot d'accueil de la Présidente
  - Compte-rendu du Comité Directeur FFE du 15 novembre 2025
- POINT 2 : Approbation du Comité Directeur du 5 juillet 2025
- POINT 3 : Approbation calendrier des réunions institutionnelles
- POINT 4 : Licences
  - Point sur les clubs
  - Point sur les licences
- POINT 5 : Financier
- POINT 6 : Matériel
  - Gestion des Kits 1<sup>ère</sup> touche
  - Inventaire
  - Achat piste
- POINT 7 : Sportif
- POINT 8 : Arbitrage
- POINT 9 : Informations et questions diverses

## Point 1 : Mots d'accueil de la présidente

« Bonjour à tous

*Je remercie toutes les personnes présentes en visio qui se rendent disponibles pour ce temps d'échange. Je tiens à féliciter Monsieur Thierry DORBE pour son élection au comité directeur et qui est donc présent pour la première fois ce jour. Bienvenue Thierry.*

*Je tiens à excuser Maître Lionel PLUMENAIL absent ce soir car il est à Lyon pour toute la semaine où il anime la formation des DE.*

*Passons à l'ordre du jour et commençons au plus vite afin de ne pas finir trop tard. Au sujet du compte rendu du comité directeur de la FFE du 15 novembre 2025 Il va être très bref car je n'ai pu hélas y assister en visio ayant un gros problème informatique. La chose à retenir c'est la démission du secrétaire général Thierry MARDARGENT remplacé par Hugues LEMERRE, ainsi que l'approbation du règlement du challenge M13 que vous avez dû recevoir. »*

## Point 2 : Approbation du PV du comité directeur du 5 juillet 2025.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

## Point 3 : Approbation calendrier des réunions institutionnelles

Le Comité Directeur discute des changements de calendrier pour les réunions institutionnelles, décidant de déplacer le comité directeur du 4 juillet 2026 en visio et le comité du 30 mars 2026 en présentiel à Mandelieu le 28 mars 2026. Il convient également de reporter le bureau au 22 juin 2026 et le comité directeur au 29 juin 2026. De nouvelles modifications pourraient survenir à la suite de décisions fédérales.

Dans l'attente, le calendrier des réunions institutionnelles est approuvé en l'état, tenant compte des modifications énoncées ci-dessus.

## Point 4 : Licences

L'état des licences n'a pas envoyé à tous les membres du CD car nous n'avons pas les données à la même période pour l'an passé. Il a donc été pris l'état des licences au 31/12/2024.

Au prochain CD, les chiffres seront comparables.

A l'heure actuelle la ligue compte 3.510 licenciés soit une baisse de 22.6% par rapport l'an dernier (au 31/12/2024.)

Au niveau national on a environ une baisse de 11.52%.

44.827 licenciés à la FFE au 21/11/2025 contre 50.666 au 21/11/2024.

La Présidente est catastrophée à la vue des chiffres. Monsieur GUBERT souligne que ces chiffres ne sont pas aussi mauvais qu'ils ne le semblent car certains licenciés sont en retard par rapport à l'année précédente.

**Pour les Alpes-de-Haute-Provence** : +22% de licenciés avec une très grosse augmentation pour le club LES MEES (+360%).

La Présidente tient à féliciter le club de DIGNE qui malgré la fermeture du club pendant presque 1 an arrive à consolider son nombre de licenciés avec juste une baisse de 10%.

**Pour les Hautes-Alpes** :

Un club LA FINE LAME VEYNOISE a été créé et GAP en forte baisse. (-45%)

**Pour les Alpes-Maritimes** : -13% de licenciés dont -30% pour le club du CJEN, -30% pour LE CANNET. Seul club en progression avec +32% le club des lames du Loup.

A noter la création d'un club RIVIERA EFA 06.

**Pour les Bouches-du-Rhône** : -28% de licenciés avec de très grosses baisses avec ESCRIME PROVENCE avec -67%, de même pour l'ACADEMIE TABARANT.

Des baisses de – 55% pour le club d'Arles, -45% pour le club de MEYREUIL. On observe une augmentation pour 2 clubs : GEMENOS (+2%) et le club de MIRAMAS. (+33%)

A noter la création du club des PENNES MIRABEAU et MARIGNANE.

**Pour le Var** : -28% de licenciés comme les Bouches du Rhône avec de très grosses baisses avec ESCRIME PAYS DE FAYENCE (-83%), TOULON VAR avec -54% comme COGOLIN dans les mêmes proportions.

3 clubs en progression : +21% pour le club de Saint SANARY, +6% pour le club de LA GARDE et de FREJUS.

**Pour le Vaucluse** : -22% de licenciés avec des très grosses baisses pour le club d'AVIGNON -46%, le club de CARPENTRAS -38%. On observe pour le reste des clubs une baisse moyenne de 20% sauf pour le club de MONTEUX qui a une augmentation de 14% et pour le club de SORGUES avec une augmentation de 2%.

**Pour le Monaco** : -51% de licenciés

En résumé, forte baisse sur la ligue. A vérifier si l'hémorragie continue ou pas en janvier.

A noter que nous avons prévu une baisse de 20% pour faire le budget car tout le monde sait qu'à N+2 après les J.O il y a toujours une baisse alors qu'après les J.O au contraire on a une envolée du nombre de licenciés.

## Point 5 : Financier

Le suivi financier réalisé habituellement n'a pas pu être produit car l'expert-comptable de la Ligue est sur le point d'accoucher, malgré tout, la Présidente assure que les comptes sont à jour et positifs.

## Point 6 : Matériel

### - GESTION DES KITS 1<sup>ère</sup> TOUCHE

Comme évoqué lors du CD du 05 juillet 2025, le bureau lors de sa dernière réunion a décidé, de vendre les kits 1ere touche au prix de 30 euros le kit. Pour rappel un kit neuf vaut 95 euros.

En effet ces kits sont depuis des années dans les mêmes clubs, alors que l'objectif était de les proposer à de nouveaux clubs ou à des clubs démarrant une nouvelle activité et disposant de peu de matériel. Ainsi, ils devaient les restituer après le développement de leur structure.

Certains membres du CD expriment des préoccupations concernant l'état des kits après plusieurs années d'utilisation et ont proposé un prix de rachat dégressif allant de 10 à 30 euros selon l'âge des kits. Le CD a convenu de mettre au vote la proposition de rachat avec un tarif dégressif pour déterminer s'ils poursuivent avec ce processus ou abandonnent les kits. Après discussion et suivant les recommandations de Madame WEIBEL et Monsieur IMPERATORE, la Présidente propose un tarif dégressif comme suit :

- Prêté en 2020 -> prix de rachat 15€
- Prêté en 2021 -> prix de rachat 20€
- Prêté en 2022 -> prix de rachat 25€
- Prêté en 2023 -> prix de rachat 30€

La proposition est mise au vote et les résultats sont les suivants :

Contre = 1

Abstention = 1

Pour = 10

Maître MOLINA s'oppose à la proposition de rachat des kits qui sera faite aux clubs, toutefois cette proposition est acceptée par la majorité des membres. Monsieur PIATKO s'abstient de l'achat de kits et clarifie qu'il possède des kits personnels distincts de ceux du club d'Orange. La Présidente annonce que Madame AYULT, gestionnaire administrative de la Ligue, enverra des emails aux clubs avec les nouveaux prix, et que l'équipe fera un inventaire complet du matériel, y compris les pistes d'entraînement, pour le prochain comité directeur. Benoît s'est engagé à préparer un état des lieux des fournisseurs et des prix pour permettre une meilleure prise de décision sur les achats futurs. Cette opération rapporterait à la ligue la somme de 7.950 €.

## - INVENTAIRE

Les membres du CD discute de l'achat et de la gestion des pistes de compétition, ainsi Monsieur GUBERT s'est engagé à créer un cahier des charges pour soumettre au bureau et établir un état des lieux de tout le matériel existant. Les membres conviennent d'inclure des sacs de transport protégeant les pistes dans les devis futurs et de créer un protocole d'entretien, notamment passer l'aspirateur avant de rouler les pistes.

La question du stockage centralisé des pistes à Aix-en-Provence versus une répartition géographique est soulevée par Maître MOLINA, avec des préoccupations concernant la logistique pour les compétitions régionales nécessitant plusieurs pistes. L'équipe a décidé de créer une commission *matériel* après avoir effectué l'inventaire complet du matériel disponible.

Maître Nicolas WAGNER va être sollicité pour réaliser un inventaire du matériel de la ligue afin d'avoir un état des lieux de ce que possède la ligue et dans quel état. Ceci afin d'anticiper des achats futurs.

## - ACHAT DE PISTES

La Présidente demande à Monsieur Benoit GUBERT de se renseigner auprès de tous les fournisseurs de pistes afin d'en acheter 2 ou 4.

Il ne sera pas pris en considération que le prix mais le rapport qualité/prix afin d'acheter ce qui est le plus adapté à nos besoins.

## Point 7 : Sportif

Maître PLUMENAIL, CTS détaché sur notre Ligue, n'ayant pu se rendre disponible, un point étayé sera réalisé à la prochaine réunion.

### **Normes et tenues :**

Le Comité Directeur discute d'une circulaire sur les normes des tenues d'escrime olympique envoyée par la fédération le 14 octobre, qui exige que chaque équipement porte un marquage de conformité CE.

Monsieur PIATKO explique que Gilles MARTINAGE a demandé de modifier cette circulaire car elle contient des catégories complexes qui créent de la confusion. Monsieur SERVIGNAT clarifie que la conformité CE s'applique à tous les équipements de protection individuelle en France, sauf les armes, et que les tireurs étrangers ne peuvent pas participer aux compétitions nationales françaises avec des équipements non marqués CE, même s'ils peuvent les utiliser en compétition internationale.

Les différents membres évoquent des incohérences dans les normes de sécurité pour les matériels d'escrime, notamment concernant les exigences de marquage CE pour les tenues de 350 Newton et 800 Newton. Monsieur SERVIGNAT a expliqué que la France a une exception permettant l'utilisation de matériels non marqués CE, mais que les étrangers ne peuvent pas participer aux compétitions sans le marquage obligatoire. L'équipe a convenu qu'une circulaire claire et explicite doit être rédigée et distribuée urgemment aux clubs et arbitres, car la circulaire actuelle crée de la confusion et pose des problèmes pratiques et juridiques.

### **Évolution de l'Animation Régionale :**

L'équipe aborde l'évolution de l'animation régionale sur notre territoire.

La Présidente rapporte l'augmentation du nombre de compétitions dans la plupart des catégories et la mise en place de regroupements de sélection aux trois armes.

Maître GUERCIA partage les résultats positifs du weekend avec les stages fédéraux et la formation d'arbitrage menée par Monsieur PIATKO.

Madame WEIBEL soulève une question concernant la possibilité d'organiser deux compétitions par catégorie dans la même journée, exprimant des réserves sur cette pratique, ce qui a mené à une discussion sur les règlements existants et la nécessité d'ajouter des restrictions formelles.

## Point 8 : Arbitrage

L'ensemble des membres discute des défis liés à l'arbitrage sportif, notamment concernant les limites de quatre heures d'arbitrage par jour pour les compétitions jeunes. Madame WEIBEL exprime son opposition à l'arbitrage d'une compétition par un enseignant impliqué dans une animation départementale, et la Présidente accepte de poser la question à la fédération pour clarifier les règlements. Monsieur PIATKO rapporte les résultats de la formation d'arbitrage récente, notant que bien que les arbitres soient intéressés par la formation théorique, le suivi pour compléter le cursus pratique reste un problème, et Maître MOLINA a souligné que les arbitres jeunes ne sont pas correctement rémunérés pour les heures supplémentaires qu'ils passent.

Le CD aborde des problèmes d'incompétence et d'agressivité envers les arbitres dans le contexte des compétitions d'escrime, et Madame WEIBEL partage des exemples concrets d'agressions par des tireurs et leurs parents. La Présidente et Monsieur PIATKO soulignent la nécessité d'éduquer à la fois les arbitres et les tireurs/coachs, et Madame WEIBEL explique que leur département a durci les règlements en interdisant le coaching sur les pistes et en limitant la présence des coaches.

Les membres évoquent la proposition d'organiser une nouvelle JNA en visio directement par la fédération. La Présidente indique que les ligues n'auront pas besoin d'organiser l'événement.

## Point 9 : Informations et questions diverses.

Monsieur GROSSELLE nous informe que la 1ere compétition à Draguignan s'est bien passée. Une vingtaine de tireurs néo pratiquants était présent.

De plus il nous informe que la prochaine compétition est la coupe de Noël à Six-Fours avec une modification de formule. (Retour à la formule initiale) et de ce fait elle est en dehors du calendrier des compétition loisir et les points ne seront pas comptabilisés dans le classement loisirs.

La présidente nous communique plusieurs compétitions à venir :

Circuit national handisport à Nice le 29 et 30 novembre

Coupe du monde fleuret cadet à Cabriès du 5 au 7 décembre

Tournoi international épée à Monaco en janvier

Coupe du monde handisport à Orange du 16 au 17 Mai

Monsieur IMPERATORE informe que les évaluations PSF 2024 ont été validées par la fédération, mais qu'un club devra rendre 2.500€ et ne sera probablement pas subventionné à nouveau.

*Pour information Ligue sera fermée du 24 décembre 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 inclus.*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la réunion prend fin à 20H30.

Fait à Mandelieu, le 19 décembre 2025.

**Christel GAVEN-MARY,**  
**Présidente**

**Benoît GUBERT,**  
**Secrétaire Général**